

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Traversée de Saint-Imier : invitation à une séance d'information

Comme on le sait, une étude approfondie a été lancée, en concertation entre l'Office des Ponts et Chaussées et la Municipalité de Saint-Imier, en vue du réaménagement complet de la traversée de Saint-Imier, à l'occasion de travaux de réfection de la route cantonale planifiés ces prochaines années.

L'objectif affirmé est de profiter des travaux de réfection pour réaliser un projet qui aura valeur de carte de visite et d'exemple pour l'ensemble de la région. Il s'agira de créer un espace convivial et de concilier au mieux les fonctions de centre urbain (commerce, services, occupation de l'espace public) et d'axe de circulation de la partie centrale de Saint-Imier. Un concept d'aménagement innovant est possible, et l'Office des Ponts et Chaussées a affirmé la volonté et les moyens d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs, en partenariat avec la Municipalité.

Dans un premier temps en février 2009, un sondage auprès de la population a été effectué. Quelque 200 questionnaires ont été retournés et analysés. Les acteurs les plus proches ont également été entendus et consultés (commerçants, riverains, représentants politiques, commission de l'organisation du territoire). Sur la base des avis exprimés, un avant-projet a été élaboré. Toutefois, avant de poursuivre les études, il est important de présenter cet avant-projet à la population, afin de recueillir ses avis et observations. C'est sur cette base qu'un projet définitif sera ensuite élaboré et mis à l'enquête publique.

En collaboration avec l'Office des Ponts et Chaussée, la Municipalité de Saint-Imier a le plaisir d'inviter toutes les personnes intéressées à ce projet d'envergure à une présentation publique le **mercredi 2 septembre 2009 à 19 h. 30, à la salle de spectacles**. Après la présentation de l'avant-projet, chacun aura l'occasion de poser des questions et faire des remarques ou des propositions. Un apéritif sera servi à la fin de la séance.

Chacune et chacun est invité à participer à cette séance d'information et à découvrir un projet d'envergure, susceptible de fonder une image plus forte et plus attrayante de Saint-Imier, dont l'urbanisation horlogère est reconnue d'importance nationale.

Nomination du responsable des programmes d'occupation

Entérinant le choix de l'assemblée des délégués des communes du programme d'occupation du vallon de Saint-Imier, le Conseil municipal a nommé M. Dario Caminotto au poste de responsable des programmes d'occupation et d'insertions proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) de Saint-Imier et environ. Il succèdera à l'actuel titulaire M. Silvano Moghini, appelé à prendre sa retraite au 30 novembre 2009. M. Dario Caminotto entrera en fonction le 1^{er} novembre 2009. Le Conseil municipal lui souhaite de rencontrer plaisir et satisfactions dans sa future activité professionnelle.

Chasse au gaspillage de l'eau

Malgré l'impression générale, l'année 2009 connaît un très faible taux de précipitation. En effet, seuls 549 mm de pluie ont arrosé la région durant les 7 premiers mois de l'année, ce qui place pour l'instant 2009 parmi les années les plus sèches avec celle de 2003 (520 mm de janvier à juillet). A titre de comparaison, durant la même période, les précipitations atteignaient 1112 mm en 2007 et 816 mm en 2006.

Sans parler pour l'instant de pénurie ou de restrictions de consommation, il est important que chacun essaie de limiter sa consommation d'eau et évite, par exemple, l'arrosage trop fréquent des jardins.

Il convient de rappeler ici que l'alimentation en eau de Saint-Imier dépend actuellement uniquement des sources de la Raisselle et du Torrent situées à Cormoret. La mise en service du puits des Sauges à Sonvilier étant actuellement en cours de préparation, il n'est pour l'instant pas possible d'utiliser cette nouvelle ressource en eau pour alimenter la région en cas de sécheresse.

Dernier délai pour la taxe des chiens

La police municipale intercommunale informe que les propriétaires de chien ont jusqu'au 31 août 2009 pour s'acquitter de la taxe annuelle liée à la possession de leur animal de compagnie. Pour mémoire cette taxe se monte à CHF 70.- pour un chien gardé à Saint-Imier, et de CHF 40.- pour un chien séjournant sur les montagnes. Cette taxe s'applique également à toute nouvelle acquisition canine effectuée dans l'année, opération dont la police municipale intercommunale doit, réglementairement, être informée dans les 5 jours.

Garde-bains recherchés

Suite à la démission du titulaire, la Municipalité de Saint-Imier recherche pour le bassin de natation un garde-bains pour œuvrer tous les vendredis de 18.00h à 21.00h. L'entrée en fonction est agendée après la pause estivale, soit le 25 septembre 2009.

Pour que la prise en compte de la candidature, il est indispensable d'avoir 16 ans révolus et d'être en possession des brevets suivants : B1 (brevet de sauvetage 1) ainsi que le CPR1 (massage cardiaque).

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre de service auprès de la commune à l'attention de Mme Rumo. Des renseignements complémentaires peuvent être demandés au 032 942 44 43.

Saint-Imier, le 19 août 2009
(cm)